



Heritage enfant biologique

Par Mnal

Bjr, il y a 10 mon père biologique qui ne m'a pas reconnu a ma naissance est décédé. Étant sa seule fille j'aurais du hériter de ses biens. Seulement ne portant pas son nom se sont des membres de sa famille (soeur) qui ont hérité des biens. Quelle recours puis je avoir
Merci pour vos réponses
Cordialement

Par ESP

Bonjour
De quoi disposez vous pour prouver cette filiation ?

Par Mnal

Moi personnellement de rien mais un généalogiste successoral de ma région avait réussi avec divers éléments à me retrouver donc je suppose qu'ils ont des documents...

Par ESP

Et ce généalogiste était missionné par le notaire ?
Vous n'avez pas signé d'acceptation de succession ?

Par Mnal

Je suppose par le notaire...
Non je n'ai signé aucun document. Il fallait faire des test adn pour confirmé que c'était bien mon père biologique. Chose que je n'avais pas fait car je ne savais pas quoi faire l'époque n'ayant pas était reconnu a la naissance par mon père... la procédure n'a donc pas été plus loin et les frères et s'urs de mon père on donc hérité des biens.